

du Burundi

Bujumbura, Le 23 janvier 2023

ANNONCE AU PUBLIC

Concerne: Adjudication des Bons du Trésor

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, à l'appel d'offres de souscription aux Bons du Trésor dans les conditions suivantes :

1. Nombre de titres mis aux enchères : 1.800.000

2. Caractéristiques communes :

- Valeur nominale d'un Bon du Trésor : 10.000 BIF.
- Les taux sont exprimés en % par an avec 2 décimales.
- Les taux d'intérêt sont fixés par les soumissionnaires.
- Date limite de dépôt des soumissions: mercredi, 25 janvier 2023 à 11h 30' pour les offres sur papier et à 12 h00" pour les offres électroniques.
- Lieu: BRB, Service Marché Monétaire, 1er étage, bureau n° 1.45, ou
 - Site intranet du Dépositaire Central des Titres (pour les participants directs CSD).
- Date d'adjudication : mercredi, 25 janvier 2023 à 14 h 00 min.
- Date de jouissance : jeudi, 26 janvier 2023.
- Nombre minimal de titres par offre : 5.000 titres.
- Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1.000 titres.
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.

3. Caractéristiques spécifiques:

- Bons du Trésor à 13 semaines, série BIBT13230427 ;

Emission n° BIBT13230427/006/23

Nombre de Titres: 600.000

Date d'échéance : jeudi, 27 avril 2023.

- Bons du Trésor à 26 semaines, série BIBT26230727 ;

Emission n° BIBT26230727/006/23

Nombre de Titres: 600.000

Date d'échéance : jeudi, 27 juillet 2023.

- Bons du Trésor à 52 semaines, série BIBT52240125 ;

Emission n° BIBT52240125/006/23

Nombre de Titres: 600.000

Date d'échéance : jeudi, le 25 janvier 2024.

- 4. Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront reietées.
- 5. Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- 6. Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
- 7. A l'échéance, le remboursement du principal et des intérêts se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Direction des

B.P. 705 BUJUMBURA Tél: (257)22 20 40 00 - Fax: (257) 22 22 31 28 F-mail: brb@brb.bi - Site web: www.brb.bi